



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 14 janvier 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
4. Communications municipales
5. Crédit d'investissement – étude pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'accueil préscolaire et parascolaire
 - a. Présentation
 - b. Préavis
 - c. Rapport de la commission de l'Aménagement du territoire (COMAT) et des Finances (COMFI)
 - d. Décision
6. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h15

1. Appel

Présents : 28 membres

Excusés : Cyril Beck, Dominique Bréa, Pascal Huguenin

Absents : Joël Bonny, Jean-Daniel Bourgoïn, Mireille Mesquita

Le Conseil peut siéger valablement. Le Président informe le Conseil de l'absence de Hans-Peter Haeberli.

2. Adoption du dernier procès-verbal

Pierre Roth demande la modification de l'ordre du jour avec en point

6. Interpellation de Marc Buthey (Annexe I)

7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec cette modification.

Marc Buthey indique une erreur à la page 5 à la 2^e ligne et demande de remplacer le mot « restaurant » par « buvette ».

Le PV du 3 décembre 2020 est accepté à l'unanimité avec cette modification.

3. Lettres et pétitions

Interpellation de Marc Buthey concernant le Castor traitée en point 6.

4. Communications municipales

Thierry Schneider

Aucune communication

Hans Peter Haeberli

Absent - Aucune communication



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 14 janvier 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

Anne-Lise Stritt

- Le curage du ruisseau du chemin du stand de tir passant par les Chavannes et terminant dans le lac a été fait. 70m³ de terre ont été évacués.
- L'ARPEJ (Association Régionale Pour l'Enfance et la Jeunesse) a démarré. Le site est en ligne avec annonces et informations disponibles. Un calculateur de tarifs pour l'accueil est accessible et d'autres fonctionnalités sont en cours. 450 contrats ont été renouvelés, toutes les places sont repourvues.
- L'arrêt de bus de Vers-Chez-Jacot est très peu utilisé. Un bus 22 places au lieu du 33 places actuel sera prochainement en ligne. Ceci diminuera légèrement les coûts de l'ASIA.

Nicole Reichenbach

- Souhaite une très bonne année à tous les conseillers.
- Début février le garde-port va devoir se faire opérer et sera à l'arrêt 2 à 3 mois. Il sera joignable par téléphone et je resterais également à disposition.

Richard Emmenegger

- L'Hôtel de Ville est toujours fermé. Un rafraichissement de l'établissement a été fait.
- Remercie les sociétés locales pour les repas offerts aux aînés ainsi que la démarche de concours de dessin et distribution de friandises mise en place à la suite de l'annulation de la fête du père Noël.
- Les travaux des courts de tennis sont terminés. Présentation en photo des 3 courts neufs et fonctionnels.

5. Crédit d'investissement – étude pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'accueil préscolaire et parascolaire

a. Présentation par Richard Emmenegger.

Thierry Schneider fait part d'informations supplémentaires concernant le fond « Fontanellaz »:

- En 2004, La Municipalité a reçu Frs. 2'391'903.33 dont Frs. 310'000.00 en papiers valeurs.
- Le donateur avait mentionné dans son testament qu'il souhaitait que son legs soit utilisé pour les Bourgeois de Cudrefin de plus de 60 ans domiciliés à Cudrefin. La Municipalité en place ne voulait pas se limiter aux Bourgeois, mais à toutes les personnes âgées du village.
- 2007, investissement de Frs. 147'053.10 pour la participation à l'achat du terrain pour le futur EMS de Salavaux.
- 2009, participation de Frs. 147'053.10 pour la construction du funérarium à Salavaux.
- 2010, Frs. 10'000 de parts sociales correspondant à l'indemnité pour la mise à disposition du terrain.
- Chaque année, une partie des dividendes finance la sortie des aînés et permet d'accorder aux personnes dès 65 ans un tarif réduit sur l'achat des cartes journalières CFF.
- Malheureusement la Commune ne dispose pas de terrains pour la construction d'appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Comme les placements ne rapportent plus autant qu'auparavant, la Municipalité souhaite utiliser l'héritage « Fontanellaz » pour financer une partie du bâtiment pré et parascolaire.
- La sortie annuelle des aînés et le tarif préférentiel des billets CFF seront maintenus et portés au budget annuel, financé par la trésorerie courante.

b. Préavis reçu avec les convocations.

c. Lecture du rapport de la COMAT et COMFI par Samuel Glauser.

Les commissions proposent au Conseil d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté dans le préavis.

Marc Buthey : Est-ce réellement le moment d'investir alors qu'il y a d'autres projets en cours : la STEP, le 2^e collège, la zone sportive. Ces Frs. 230'000.- de crédit d'étude pourraient être économisés en



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 14 janvier 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

utilisant l'étude déjà réalisée pour la création du 2^e collège. De plus l'utilisation du fond « Fontanellaz » n'est pas encore certaine. Thierry Schneiter : La nouvelle STEP va coûter entre 70 et 80 millions et sera financée par un groupement mis en place. La commune paiera des taxes par litre et ne recourra donc à aucun crédit. La construction d'un 2^e collège est mise de côté car Vully-les-Lacs l'étudie actuellement pour leur commune. Tous les projets de zone sportive, terrain de football, parking du camping tiennent à cœur à la Municipalité qui souhaite qu'ils voient le jour à la prochaine législature ainsi que la création d'une 2^e halle polyvalente. La création de cette crèche n'impacte pas les liquidités de la Commune. L'utilisation du fond « Fontanellaz », comme il l'a été relevé par les commissions dans leur rapport, est dans l'attente de l'avis d'un avocat indépendant. Le Préfet a déjà donné son aval par oral ainsi qu'un bureau d'avocat. La Municipalité est sereine quant à son utilisation pour ce projet.

Micheline Duruz : Est-ce que ce projet a été soumis à un concours ? Richard Emmenegger : Non, car les démarches sont longues et onéreuses. Nous avons fait un appel d'offre à 3 bureaux d'architectes qui ont de l'expérience dans ces bâtiments et dans le canton. Ensuite, nous nous sommes tournés vers Latitude 41 pour sélectionner le meilleur projet.

Micheline Duruz : Ce projet de bâtiment a-t-il été retenu par la Municipalité uniquement ou avec la commission de l'Aménagement du territoire ? Richard Emmenegger : Par la Municipalité, l'ARPEJ est également informée du projet. La commission a été consultée pour le présent préavis.

Micheline Duruz : Une zone mixte (jeunes et aînés) a-t-elle été envisagée pour ce projet ? Richard Emmenegger : Oui, par contre il s'agit d'une zone d'utilité publique et nous ne pouvons pas y construire des appartements adaptés. Thierry Schneiter ajoute que pour des appartements adaptés, il faut être à une certaine distance d'un EMS et que Para Vaud a actuellement un tel projet près du Minigolf. La Municipalité est heureuse de ce projet.

Marc Buthey : Est-ce que le bénéfice de ce bâtiment va être remis dans le fond « Fontanellaz » ? Anne-Lise Stritt : Le bâtiment sera loué par l'ARPEJ. Thierry Schneiter : L'ARPEJ nous soutien car ils souhaitent deux nouvelles crèches dans les sorties stratégiques des 4 communes soit à Cudrefin et Avenches.

Alain Bonny : Précise, selon les discussions lors de la séance des commissions que ce projet touche très peu les liquidités de la commune. L'avancement dans les autres projets (zone sportive, terrain de foot, halle polyvalente) est donc possible.

Nicolas Quirici : Est-ce qu'une classe supplémentaire est possible dans ce bâtiment ? Anne-Lise Stritt : Seule l'annexe pour le pré et parascolaire est prévue. Cependant dans le collège une salle de classe est actuellement utilisée pour l'accueil parascolaire et pourra être mise en fonction en cas de demande.

Pierre Hauser : Vous dites que la demande sera satisfaite jusqu'en 2030, ce qui est une courte marge. Un bâtiment rond est plus onéreux à la construction et peu pratique pour une extension. Pourquoi ne pas utiliser le projet du deuxième collège déjà fait pour la création de ce bâtiment ? Il serait préférable d'avoir la garantie du droit d'utilisation du fond « Fontanellaz » avant d'aller plus loin. Richard Emmenegger : La Municipalité a trouvé ce projet innovant et intéressant, les coûts sont plus élevés (5 à 7%) mais le bâtiment s'intègre bien et nous allons également faire des économies d'infrastructures extérieures grâce à la cour centrale. On ne va pas économiser de l'argent en « réutilisant » le projet du 2^e collège, car nous aurons à nouveau des honoraires d'architecte et la construction d'un collège ou d'un accueil est très différente au niveau des infrastructures et matériaux intérieurs.

Samuel Glauser : Si l'utilisation du fond « Fontanellaz » n'est pas possible, nous devons de toute façon trouver une solution pour réaliser ce projet soumis à une forte demande. Thierry Schneiter ajoute qu'il n'y a aucun autre héritier et que la décision revient donc à la Commune, ce fond sera investi dans un bien d'utilité publique. Dans ce cas, Pierre Hauser ne comprend pas pourquoi l'avis d'un avocat a été



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 14 janvier 2021 à 20h15 à la Halle Polyvalente

demandé. Thierry Schneiter : Par souci de faire au plus juste et d'être absolument sûrs. Le Préfet a déjà donné son accord par oral.

Marc Buthey : Si ce fond ne peut être utilisé cela engendrera un impact sur les finances de la Commune et donc sur les autres projets.

Micheline Duruz : Y a-t-il une possibilité de faire un 2^e étage ou une extension externe sur le bâtiment ?

Richard Emmenegger : Le hall d'entrée est vaste, il est possible d'y ajouter une pièce. Le 2^e étage n'étant pas nécessaire n'a pas été envisagé. Anne-Lise Stritt ajoute que la capacité de ce bâtiment a été décidée à la suite d'étude de la demande et pourra largement y répondre. Micheline Duruz demande si le 2^{ème} bâtiment du collège est prévu ? Richard Emmenegger, aucune demande n'est en cours car Vully-les-Lacs a déjà le projet de créer de nouvelles classes.

Pierre Hauser : Ajoute que la vision jusqu'à 2030 est un délai court. Actuellement les nouvelles constructions sont bloquées pour 5 à 7 ans, mais au-delà cela pourra redémarrer et engendrer de nouvelles demandes de place en accueil et en classes. Anne-Lise Stritt : Le but n'est pas de faire des bâtiments surdimensionnés donc coûteux. Le nombre d'élèves devrait stagner dans les 10 prochaines années et la capacité proposée a été étudiée par plusieurs spécialistes en prenant en compte toutes les situations d'avenir. Thierry Schneiter : Lorsque les nouvelles constructions pourront avoir lieu, il est certain que la commune ne va pas s'agrandir comme cela a été le cas ces dernières années. Nous aurons un plus grand contrôle sur l'augmentation de la population.

d. Décision : Le crédit d'investissement est accepté avec 2 refus et 4 abstentions.

6. Interpellation de Marc Buthey concernant la rentabilité du Castor

Pierre Roth annonce que la Municipalité donnera sa réponse lors du prochain conseil.

7. Divers

Didier Gattlen remercie la Municipalité pour le paiement des jetons de présence et demande s'il serait possible d'avoir un libellé sur la nature des jetons (commission ou autre).

Bertrand Surdez demande si la Municipalité a pris position pour l'initiative de SOS Commune. Thierry Schneiter : 2 associations pour les communes vaudoises sont actives, l'UCV et l'ADCV (plus destinée aux communes riches de la Riviera). Ces deux associations ont des points de vue différents concernant cette initiative. Nous attendons plus de précisions de l'UCV avant de prendre position.

Marc Buthey : Qu'en est-il des candidatures au Conseil et à la Municipalité ? Pierre Roth : Le Conseil a besoin de 35 membres et 7 suppléants, nous avons actuellement 39 inscrits, il manque encore 3 personnes minimum. Pour la Municipalité il y a une liste à 5 et deux participants sur des listes individuelles (Michel Burnier et Madame Jacot). Pierre Roth ajoute que le bureau communal sera ouvert lundi 18 janvier au matin pour les inscriptions de dernière minute.

M. Pierre Roth lève la séance à 21h33, il n'y a pour l'instant pas de date agendée pour le prochain Conseil.

Le Président


Pierre Roth



La Secrétaire


Melinda Beck

Annexe : Interpellation de Marc Buthey (point 6)